

DES DIRIGEANTS SYNDICAUX A LA BARRE

La CGT obtient le report du procès



Le procès des deux représentants syndicaux CGT du Grand port maritime du Havre n'a pas eu lieu hier. Le juge considérant que les droits de la défense étaient en jeu, c'est-à-dire que le procès n'était pas équitable. Rendez-vous est fixé au 22 mars.

DEUX DIRIGEANTS CGT EN PROCES

Rendez-vous au mois de mars



Les deux dirigeants de la CGT du Grand port maritime du Havre n'ont pas été jugés hier. Le procès aura lieu en mars. **5**

Report sous haute tension

JUSTICE. Le procès de deux dirigeants de la CGT du Grand port maritime du Havre, poursuivis pour abus de confiance et escroquerie, est renvoyé au lundi 22 mars 2010.

« **C**ompte tenu des événements de ces derniers jours, le tribunal décide de renvoyer cette affaire, considérant que les droits de la défense sont en jeu. Elle est renvoyée au lundi 22 mars à 8 h 30 » : la nouvelle tombe en milieu de matinée hier jeudi, par la bouche du président du tribunal correctionnel du Havre, Bertrand Castel. Le procès de Patrick Deshayes, 53 ans, et de Brice Friboulet, 48 ans, deux dirigeants de la CGT du Grand port maritime du Havre (ex-Port autonome) n'aura donc pas lieu ce jeudi 1er octobre, dans un

« Des manœuvres de dernière minute » de part et d'autre

souci de défense équitable. Le secrétaire général et le trésorier du syndicat doivent répondre d'abus de confiance et d'escroquerie entre 2002 et 2006 (nos éditions du 30 septembre). L'information judiciaire a conclu à des détournements dépassant les 63 000 €. Ils restent cependant présumés innocents.

Avant cette annonce de report, les échanges ont été vifs de part et d'autre de la barre. Me Baudou, avocat des deux prévenus, sonne le début des hostilités peu avant 9 heures, dans une salle



Patrick Deshayes, assis, tête penchée, et à sa gauche Brice Friboulet, hier, quelques minutes avant les débats (photo J-M Thuillier)

bondée et attentive : « Nous sommes contraints de formuler un incident. » En langage juridique, il avance une série d'arguments, justifiant selon lui le renvoi. « Je ne vois pas comment votre tribunal pourrait juger, sans connaître la représentation réelle du syndicat dans cette affaire », explique Me Baudou. Deux adversaires prétendent en effet pouvoir le représenter et parler en son nom : d'une part l'administrateur provisoire, d'autre part les membres du bureau de la

CGT non renvoyés à la barre. Le premier soutient l'action engagée à l'encontre des deux dirigeants syndicaux ; les seconds sont, au contraire, solidaires des prévenus. Les membres du bureau n'ont effectivement pas obtenu gain de cause mercredi soir, alors qu'ils demandaient au président du Tribunal de Grande Instance, Rémi Le Hors, d'exclure l'administrateur de la procédure (nos éditions d'hier). Me Baudou, qui soutient également leur action, a fait appel de cette décision. Elle

n'est donc pas encore définitive. Il soutient aussi que l'administrateur en question, Me Beillard, ne peut pas décernement avoir pris connaissance de l'affaire en quarante-huit heures. Sa désignation en référé (procédure d'urgence) avait été accordée lundi par le président du Tribunal de Grande Instance, à la demande de Me Aunay, avocat du collectif d'anciens syndiqués à l'origine des poursuites... Me Aunay devait d'ailleurs représenter l'administrateur hier à l'audience. Face à la défense qui décèle un « artifice juridique », une « manœuvre de dernière minute » et même par la voix de Me Frezal « une pitrerie judiciaire », Me Aunay souligne qu'« il n'y a juridiquement aucune raison de renvoyer l'affaire. Je suis Me Beillard pour représenter le syndicat CGT. » Le collectif de plaignants n'avait pas obtenu le droit de se constituer partie civile au cours de l'enquête. En revanche, la CGT a donc confirmé, hier, un rebondissement annoncé la veille : son intention de se constituer finalement partie civile pour pouvoir s'exprimer librement et tenter de court-circuiter l'action de l'administrateur. Ce que Me Aunay qualifie à son tour de « manœuvre de dernière minute du syndicat. » Le procès promet encore d'être mouvementé en mars.

ARNAUD COMMUN
(AVEC STEPHANE SIRET)

SOUS PRESSION

Discrète mais très présente. Hier, la police était en force dans les couloirs du Palais de justice. Les six agents ou retraités du Grand port maritime du Havre, par qui l'affaire a éclaté il y a près de cinq ans, sont entrés sous escorte policière par une porte dérobée. Même chose à l'issue de l'audience. Dans la salle des pas-perdus, plusieurs journalistes de la région ont été pris à partie par des militants. L'avocat de la CGT du GPMH a été insulté par un membre du syndicat. Que reproche-t-on aux journalistes ? D'évoquer, de manière publique, un dossier que beaucoup aimeraient voir passer sous silence. Ce que, évidemment, nous ne nous résoudrons pas à faire.